

Objet : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans les fonctions de maître de religion et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française (année 2011-2012).

Réseaux : Communauté française – Plein exercice (hors enseignement supérieur)

Période : 2011-2012

Aux chefs des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française ;

Pour information :

Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française ;

A Messieurs les Recteurs des Universités.

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux inspecteurs des cours de religion ;

Aux syndicats du personnel enseignant.

<u>Circulaire</u>		Administrative	
	Administration		AGPE
<u>Destinataire</u>	Enseignement obligatoire		Réseau organisé par la Communauté française
<u>Contact</u>	Mme HULLY	M. Tel. 02/413.23.78	
<u>Document à renvoyer</u>			
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>			

Renvoi (s) : Nombre de pages : 8 Mots clés :	- annexe :
---	-------------------

Aux chefs des établissements d'enseignement de la
Communauté française.

Bruxelles, le 4 janvier 2011

Réf : 02/MH/APPELTMPREL

OBJET Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans les fonctions de maître de religion et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, en annexe, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 4 janvier 2011 contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes de désignation à titre temporaire, comme maître ou professeur de religion, dans l'enseignement organisé par la Communauté française, pour l'année scolaire 2011-2012, conformément aux dispositions de l'article 5bis de l'arrêté royal du 25 octobre 1971.

Je vous saurais gré de bien vouloir **attirer la particulière attention des enseignants** de votre établissement qui sont **désignés actuellement** dans l'une de ces fonctions précitées, **sur la nécessité d'introduire leur candidature, même s'ils l'ont déjà fait antérieurement. Néanmoins, les maîtres ou professeurs de religion nommés dans une fonction à prestations complètes ou incomplètes ne peuvent évidemment plus postuler dans cette même fonction**, mais ils doivent le faire s'ils souhaitent aussi enseigner dans une autre fonction.

Les demandes doivent être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le 31 janvier 2011 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la Carrière
APPEL 2011 – Maîtres et professeurs de religion (Bureau 3E317)
Bd Léopold II, 44
1080 BRUXELLES.

Je vous invite à communiquer la copie ci-jointe de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement. Je vous signale en outre que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 4 janvier 2011 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple indication fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

Cette année, **les différents formulaires** à remplir par les candidats ne seront pas fournis sous forme de papier, mais seront accessibles par téléchargement (www.adm.cfwb.be). Ils **devront être insérés dans l'enveloppe A4 reprenant dans le coin supérieur gauche les coordonnées de l'expéditeur** (nom, prénom, rue, code postal, commune, pays) et **indiquant au centre de l'enveloppe l'adresse complète reprise ci-dessus**. Si une difficulté technique d'accessibilité aux documents survenait, les candidats peuvent téléphoner à l'un des deux numéros repris ci-dessous.

Je vous remercie à l'avance de votre mobilisation à ce propos.

Le Directeur général,

Bernard GORET.

P.S. Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter via :

Courriel : monique.hully@cfwb.be – vanessa.venturelli@cfwb.be

Téléphones : 02/413.23.78 - 02/413.23.79 – 02/413.21.72

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans les fonctions de maître de religion et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements de l'enseignement organisé par la Communauté française.

* * *

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, le Gouvernement fera appel à des candidats à une désignation à titre temporaire pour les besoins de l'enseignement organisé par la Communauté française.

Cet appel s'adresse exclusivement aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions figurant au tableau repris ci-après et d'exercer effectivement leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2011-2012 dans l'enseignement organisé par la Communauté française.

Les candidats qui ont fait l'objet d'une (de) désignation(s) à titre temporaire antérieurement au présent appel doivent à nouveau poser leur candidature. Néanmoins, **les maîtres ou professeurs de religion nommés** dans une fonction à prestations complètes ou incomplètes **ne peuvent évidemment plus postuler cette même fonction**, mais ils doivent le faire s'ils souhaitent aussi enseigner dans une autre fonction. (Exemple : Il est inutile qu'un professeur de religion nommé dans le degré secondaire inférieur introduise une candidature de temporaire dans la même fonction, mais s'il souhaite enseigner comme professeur de religion dans le degré secondaire supérieur, il doit postuler cette nouvelle fonction).

I. Fonctions de recrutement à conférer à titre temporaire :

A. Les fonctions à conférer figurent au tableau repris ci-dessous.

A.	<u>Dans l'enseignement primaire</u>
0351.	<i>Maître de religion catholique</i>
0352.	<i>Maître de religion islamique</i>
0353.	<i>Maître de religion israélite</i>
0354.	<i>Maître de religion orthodoxe</i>
0355.	<i>Maître de religion protestante</i>

B.	<u>Dans l'enseignement secondaire inférieur</u>
0751.	<i>Professeur de religion catholique</i>
0752.	<i>Professeur de religion islamique</i>
0753.	<i>Professeur de religion israélite</i>
0754.	<i>Professeur de religion orthodoxe</i>
0755.	<i>Professeur de religion protestante</i>

C.	<u>Dans l'enseignement secondaire supérieur</u>
1351.	<i>Professeur de religion catholique</i>
1352.	<i>Professeur de religion islamique</i>
1353.	<i>Professeur de religion israélite</i>
1354.	<i>Professeur de religion orthodoxe</i>
1355.	<i>Professeur de religion protestante</i>

II. Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
- 2° être de conduite irréprochable;
- 3° jouir des droits civils et politiques;
- 4° être porteur du titre requis en rapport avec la(les) fonction(s) à conférer;
- 5° ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire, d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française;

Les candidats, nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, doivent joindre à leur candidature une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils ne font pas l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire ou d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire infligée par leur pouvoir organisateur.

- 6° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 7° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel aux candidats;
- 8° ne pas avoir fait l'objet d'un licenciement pour faute grave.

III. Introduction des candidatures :

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la Carrière
APPEL 2011 – Maîtres et professeurs de religion (Bureau 3E317)
Bd Léopold II, 44
1080 BRUXELLES.

au plus tard le 31 janvier 2011 (la date de la poste faisant foi).

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, sous pli recommandé à la poste.

Les candidats introduisent leur demande à l'aide du formulaire "ACTE DE CANDIDATURE DES MAITRES ET PROFESSEURS DE RELIGION" ci-joint.

Les candidats indiquent à l'endroit prévu à cet effet la(les) zone(s) sollicitée(s) en les numérotant selon les préférences. Les cases figurant à droite des zones dans lesquelles ils ne désirent pas être désignés doivent rester vierges.

Exemple : Un/une candidat(e) sollicite les zones 1, 8, 9 et 10 et ne désire pas être désigné(e) dans les autres zones. La 8 emporte sa préférence, puis la zone 9, après la 10 et enfin la zone 1. Il/elle complète les cases comme suit :

Zone(s)	ZONE 1	4	ZONE 2		ZONE 3		ZONE 4		ZONE 5	
sollicitée(s)	ZONE 6		ZONE 7		ZONE 8	1	ZONE 9	2	ZONE 10	3

Les candidat(e)s sont invité(e)s à se procurer, par téléchargement, les formulaires de demande de désignation et d'état des services et à les compléter. Ensuite, ils les transmettront, par envoi recommandé, accompagnés des autres documents requis. Les modalités de cette nouvelle procédure sont décrites ci-après.

IV. Définition des zones :

- 1 la zone de la Région de Bruxelles-Capitale;
- 2 la zone de la Province du Brabant-Wallon;
- 3 la zone de l'arrondissement administratif de Huy-Waremme;
- 4 la zone de l'arrondissement administratif de Liège;
- 5 la zone de l'arrondissement administratif de Verviers;
- 6 la zone de la Province de Namur;
- 7 la zone de la Province de Luxembourg;
- 8 la zone du Hainaut occidental qui comprend les arrondissements administratifs de Ath, Tournai et Mouscron, ainsi que la commune de Lessines;
- 9 la zone de Mons-Centre qui comprend les arrondissements administratifs de Mons et de Soignies, à l'exception de la commune de Lessines, ainsi que les communes de Manage et de Morlanwelz;
- 10 la zone de Charleroi - Hainaut-Sud qui comprend l'arrondissement administratif de Charleroi, à l'exception de la commune de Manage, et l'arrondissement administratif de Thuin, à l'exception de la commune de Morlanwelz.

V. Comment télécharger et imprimer les formulaires de candidature ?

A partir d'un ordinateur, connecté à Internet et équipé d'une imprimante, il suffit au candidat de télécharger (www.adm.cfwb.be) les formulaires et de les imprimer, en vue de les compléter et de les envoyer **dans les délais requis à l'adresse reprise au point III**. Si une difficulté technique d'accessibilité aux documents survenait, le candidat peut téléphoner à l'un des trois numéros suivants : 02/413.23.78, 02/413.23.79 et 02/413.21.72

VI. Documents à joindre, ANNUELLEMENT, lors de l'introduction de CHAQUE candidature à l'acte de candidature ou à fournir au plus tard pour :

LE 31 JANVIER 2011 :

1° **un état des services**, reprenant le détail des prestations effectuées **jusqu'au 31 janvier 2011** uniquement dans l'enseignement organisé par la Communauté française (**à l'aide du tableau téléchargeable repris à la dernière page du présent appel, ne pas utiliser d'autre document**);

2° **La déclaration sur l'honneur** uniquement pour les candidats nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné - Cf. Titre II, 5°.

LE 2 MARS 2011

Un extrait du casier judiciaire MODELE 2 - daté de 6 mois maximum - Cf. Titre II 2° ;

VII. Document à joindre, UNE SEULE FOIS, lors de l'introduction d'une PREMIERE candidature à l'acte de candidature ou à fournir au plus tard pour le 31 JANVIER 2011:

Une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis

Pour les titres délivrés en 2010 ou 2011, cette copie peut être remplacée par une attestation provisoire en tenant lieu. Toutefois, lors de la candidature suivante, la copie du diplôme, brevet ou certificat devra être produite.

ANNEE SCOLAIRE 2011-2012
ACTE DE CANDIDATURE DES MAITRES ET PROFESSEURS DE RELIGION

Demande de désignation à une fonction de maître –professeur de religion dans l'enseignement ORGANISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS AVANT DE COMPLÉTER CETTE FICHE - VOTRE DESIGNATION EN DEPEND

(A compléter en majuscules S.V.P.)

RÉSERVE A L'ADMINISTRATION

Compléter le (les) niveau(x) concerné(s) dans l'ordre de préférence de 1 à 3

Le N° 1 est le niveau de préférence.

RELIGIONS	code	primaire	code	sec inférieur	code	sec supérieur
Catholique *	0351		0751		1351	
Islamique *	0352		0752		1352	
Israélite *	0353		0753		1353	
Orthodoxe *	0354		0754		1354	
Protestante *	0355		0755		1355	

(Biffer les mentions inutiles*)

NOM :	Prénom :	
Sexe :	Épouse de :	
Nationalité:	Date de naissance :	Téléphone :
	E-mail (EN MAJUSCULES)	GSM :

ADRESSE :	Rue	N°	Boîte
	N° postal	Localité	Province

Zone(s)	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	ZONE 5
sollicitée(s)	ZONE 6	ZONE 7	ZONE 8	ZONE 9	ZONE 10

Indiquer l'ordre de vos préférences dans la (les) case(s) ci-dessus (exemple ZONE 9 - 1 ZONE 1 - 2 ZONE 5 - 3)

Diplômes(s) obtenus(s)	Nature	Délivré par	Année d'obtention

PRECISIONS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTES

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

- 1) Avez-vous occupé (ou occupez-vous) un emploi dans un établissement scolaire ?
 - a) dans le réseau de la Communauté française **OUI - NON**
 - b) dans un autre réseau d'enseignement ? **OUI - NON**
- 2) avez-vous été désigné(e) sur base de dérogation aux titres requis (Art 5) ? **OUI - NON**
- 3) étant candidat temporaire, êtes-vous stagiaire dans une autre fonction ? **OUI - NON**
 si oui, laquelle : _____
 dans quel établissement ? : _____
- 4) étant candidat temporaire, êtes-vous nommé à titre définitif ? **OUI - NON**
 si oui, dans quelle fonction? : _____
 dans quel établissement ? : _____
- 5) Acceptez-vous une désignation dans l'enseignement spécialisé ? **OUI - NON**

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

Souhaitez-vous si possible être redésigné(e) dans le(s) même(s) établissement(s) dans le(s)quel(s) vous avez été affecté(e) en 2010-2011-**OUI-NON (*)**

Occupez-vous un emploi en dehors de l'enseignement ? **OUI - NON**

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

Acceptez-vous d'assurer, immédiatement, un remplacement de courte durée ? **OUI - NON**

SERVICES PRESTES EN DEHORS DE L'ENSEIGNEMENT A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2010

Dénomination complète de l'entreprise publique ou privée	Nature de l'activité ou de la profession	Nombre d'heures hebdomadaires	Date de début et de fin de l'activité

DATE : _____

Signature : _____

(*) en cas d'acceptation ou de refus de désignation dans tous les établissements où vous avez été désigné(e), barrez OUI-NON en cas d'acceptation ou de refus partiel mentionnez le nom de l'établissement suivi de la mention OUI ou NON

NE PAS UTILISER D'AUTRE MODELE COMME ETAT DE SERVICE

ÉTAT DES SERVICES COMME **MAITRE ET/OU PROFESSEUR DE RELIGION**
 UNIQUEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT **ORGANISÉ** PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le (la) soussigné(e)

NOM _____

PRÉNOM _____

Date de naissance _____

stagiaire **OUI - NON**

est nommé(e) à titre définitif **OUI - NON**

Services rendus à titre **temporaire, stagiaire ou définitif**

Établissement (DENOMINATION COMPLETE)	Niveau dans lequel chaque fonction comme maitre et/ou professeur de religion est exercée (*)	A titre		Nombre d'heures hebdomadaires	Date de début de chaque	date de fin prestation	Nombre de jours
		Temporaire	Stagiaire Définitif		JJ / MM / AAAA	JJ / MM / AAAA	

Date : _____

Signature : _____

(*) **indiquer par ligne** - secondaire supérieur (DS) - secondaire inférieur (DI) - primaire (PRIM)

